

**Avis de recrutement par la voie contractuelle
des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
Au titre du décret du 25 août 1995
Session 2023**



**Adjoint technique principal de recherche et de formation
BAP G – Opérateur Logistique**

Références :

- Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984
- Arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

1°. Nombre de postes à pourvoir : 1

2°. Date prévue du recrutement : 1^{er} septembre 2023

3°. Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent établir un **dossier de candidature** à télécharger sur le site du CROUS <https://www.crous-clermont.fr/le-crous/le-crous-recrute/> comportant :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- un justificatif attestant le bénéfice de l'obligation d'emploi
- une copie de pièce d'identité en cours de validité

4°. Coordonnées du responsable auquel doivent être adressés les dossiers de candidature :

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature **exclusivement par voie postale** à l'adresse suivante :

CROUS Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines – Concours ITRF C1
25 rue Etienne Dolet 63 000 Clermont-Ferrand Cedex 1

5°. Date limite d'envoi des candidatures :

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **27 avril 2023** *Cachet de La Poste faisant foi*. Il est vivement conseillé de demander aux services postaux une preuve de dépôt.

6°. Condition de sélection des candidats :

Le président d'établissement crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats.

Une convocation envoyée par courriel sera adressée à chacun.e des candidat.e.s sélectionné.e.s pour l'audition.

Les résultats seront affichés sur le site du Crous.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus ou à l'adresse mail suivante recrutement@crous-clermont.fr